

*The Permanent Mission  
of the Kingdom of Morocco  
to the United Nations*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

**41<sup>ème</sup> session de la Commission de la population et du  
développement**

**Déclaration**

**de la délégation marocaine**

**au titre du point 4 de l'ordre du jour intitulé**

**« Débat général  
consacré à l'expérience des pays,  
dans le domaine de la population :  
répartition de la population, urbanisation,  
migrations internes et développement »**

Prière de vérifier à l'audition

**New York, le 8 avril 2008**

Monsieur le Président,

Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter pour votre élection à la Présidence de notre Commission. Mes félicitations s'adressent, également, aux autres membres du Bureau.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Monsieur le Président,

Conscient de l'impact des problèmes démographiques sur les variables économique, sociale et environnementale, le Royaume du Maroc a mené des politiques de développement ayant pour objectif l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens. Ces politiques intègrent les questions de la population, y compris les questions relatives à la santé reproductive, dans les plans de développement économique et social du pays.

Dans ce sens, les deux dernières décennies ont été marquées par des réformes fondamentales visant à améliorer les indicateurs de développement humain dans le pays et mettre en place un environnement favorable pour atteindre une croissance économique durable, permettant de subvenir aux besoins d'une population en croissance.

Monsieur le Président,

Depuis 1960, la population du Maroc a augmenté de plus de 18 millions d'habitants. D'un effectif de 11.626.470 en 1960, elle a atteint 29.891.708 habitants en 2004.

Le rythme de progression annuel moyen de la population n'a cessé de fléchir au cours de cette longue période. De 3,3% pendant les années 50 et 60, il a baissé graduellement, pour atteindre 1,1%, en 2007. La raison de cette baisse réside essentiellement dans la baisse de la fécondité générale amorcée depuis les années 70. En effet, le nombre moyen d'enfants par femme qui culminait à 7 enfants en 1962, est passé à 5,5 enfants au début de la décennie 80 et à 2,5 enfants en 2004.

Monsieur le Président,

Au sujet de la mobilité spatiale et la dynamique démographique, au Maroc, celles-ci se caractérisent par :

- 1- une distinction entre l'urbain et le rural ; les recensements effectués entre 1960 et 2004, ont démontré que la croissance démographique touche plus le milieu urbain ; elle a été, ainsi, multipliée par cinq contre 1,6 pour la population rurale.

Selon les recensements, réalisés au Maroc, la population urbaine du Royaume s'élevait à 3,4 millions en 1960. Elle est passée au recensement de 2004 à 16,5

millions d'habitants. En deçà des 30 % en 1960, la part de la population urbaine dans la population totale a dépassé, pour la première fois, le cap de 50 %, en 1994. En 2004, elle se situe à 55,1 %.

- 2- un exode rural très important ; contribuant à l'accroissement démographique des villes. L'exode rural a connu, toutefois, une baisse notable, à partir de 1994. Ce ralentissement est dû, en particulier, aux fruits des efforts des pouvoirs publics en matière du développement dans le milieu rural, notamment en matière d'accès aux services de base, tels l'éducation, l'eau potable, l'électricité, le désenclavement par le développement du réseau routier, des moyens de communication et de transport, devenus importants pour la rétention de la population rurale dans les campagnes.
- 3- La migration d'origine urbaine se confirme comme le principal mouvement spatial. L'attraction exercée par les espaces urbains demeure irrésistible.
- 4- Un accroissement de l'espace urbain ; grâce à une multiplication du nombre de villes et de centres urbains du fait de l'extension de leur périmètre. De 250 en 1982, le nombre de localités urbaines est passé à 370 en 1994, pour atteindre 391 en 2004.
- 5- La mobilité spatiale se caractérise, également, par une tendance à la féminisation ; la femme participe de plus en plus, à la migration, entre autres, pour la recherche de conditions meilleures.

Les causes et les déterminantes de la mobilité spatiale au Maroc diffèrent selon le type de migration. La plupart des chercheurs s'accordent à considérer que les principales causes sont d'abord économiques. Cependant, les raisons familiales paraissent déterminantes, et cela quel que soit le type de mobilité. La sécheresse est également souvent évoquée comme un motif de l'exode rural. Il en est de même pour l'attraction des espaces urbains, comme facteur de migration.

Monsieur le Président,

La transition démographique, au Maroc, à travers les différents rythmes de ses différentes phases et ses composantes, a modifié la structure de la population.

La jeunesse de la population est notable. Toutefois, le poids des jeunes commence à reculer au fil des années ; la part des moins de 15 ans est passée de 44,4%, en 1960, à 31,3%, en 2004.

La transition démographique commence donc à se répercuter sur la forme de la pyramide des âges ; 6 personnes sur 10 avaient entre 15 et 59 ans, ce qui représente 61,6% de la population.

L'autre aspect, que révèle la pyramide des âges, est le vieillissement. Le poids de la population âgée de 60 et plus, se met à croître depuis 1982, amorçant un processus de vieillissement.

Monsieur le Président,

Conscients du caractère irréversible de l'urbanisation et de ses multiples implications sur le cadre de la vie des citoyens, les pouvoirs publics se sont mobilisés, au cours des trente dernières années, pour faire face aux effets induits d'un développement urbain non maîtrisé. Ils ont mis en œuvre des programmes d'intervention socio-économiques, tels que ceux de la lutte contre l'habitat insalubre, en créant des logements décents, notamment, en faveur des ménages à faible et moyen revenu.

L'expérience et le savoir-faire accumulés dans ce domaine ont permis d'asseoir et de développer une approche intégrée de l'action de l'Etat, en matière de planification et de gestion, consistant à réduire la pauvreté, en milieu urbain et en milieu rural, à protéger et à préserver l'environnement et à développer un habitat décent.

Monsieur le Président,

Parmi les éléments majeurs qui ont caractérisé l'évolution du Maroc au cours des trente dernières années, figure sans conteste, le rythme d'accroissement de sa population urbaine, en particulier. Durant les quarante dernières années, la population totale du Maroc a plus que doublé, alors que pour la même période, la population urbaine a quadruplé.

Les Projections démographiques indiquent que la population du Maroc passerait de 30 millions en 2005 à 38 millions, en l'an 2030. La population urbaine représenterait 64% des habitants du pays. Face à ce dynamisme démographique exceptionnel, le Maroc est appelé à relever le défi du développement durable et d'une croissance économique soutenue qui permettra de répondre aux besoins de la population.

A cet effet, l'Initiative Nationale de Développement Humain(INDH), lancée en 2005, représente une réponse à ce défi. L'INDH vise, en effet, à réduire la pauvreté, à lutter contre les déficits sociaux et à placer le développement humain, au centre de l'action de l'Etat, à travers une approche transparente, démocratique et participative, qui associe le citoyen à l'expression de ses besoins et au développement de sa Communauté. A cet effet, 403 communes rurales et 264 centres urbains, les plus défavorisés, ont identifiés pour bénéficier d'un programme de développement intégré, qui jette les bases d'un développement harmonieux des villes et des campagnes marocaines.

Je vous remercie.